

COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire de ladite commune, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le vingt-neuf juin deux mil vingt-six.

Étaient Présents : Mesdames Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS, Isabelle FLEURY, Elodie HERBETTE, Virginie LADHUIE, Catherine MOLINARI, Sarah POUYET, Emilie SANCELME-SIBILUISKY, Messieurs Pascal PALAIN, Jean Paul CHEVALIER, Christophe FOUILLOT, Julien GAYTE et Thierry ROLAND.

Absents excusés avec pouvoirs : Messieurs Stéphane BONNET et Julien CHARBONNEL qui donnent pouvoir respectivement à Messieurs Jean Paul CHEVALIER et Pascal PALAIN.

SECRÉTARIAT DE SÉANCES

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Thierry ROLAND a été agréé, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 2 octobre 2026.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DE SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, les procès-verbaux des 2 réunions du Conseil du 5 juin 2026 sont adoptés à l'unanimité.

Par mail en date du vendredi 17 juillet, Christophe FOUILLOT demande à ce que soit retranscrite sa question relative au prix d'achat du bâtiment du 1/3 Place de la Libération.

Ce montant est de 60 000 € hors frais de notaire.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRES

André BIDAUD rappelle que depuis que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a instauré une participation financière obligatoire pour les transports scolaires, la commune prend en charge une partie de ce coût pour les familles. Le conseil municipal décide de renouveler la délibération du 3 octobre 2025 prévoyant une participation communale à hauteur de 50 % des frais de transport scolaire. Pour l'année en cours, le coût du transport s'élevant à 130 € par élève, la participation de la commune sera plafonnée à 65 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette proposition et décide de prendre en charge la moitié du coût du transport scolaire par élève des collèges et lycées, y compris les établissements privés, selon les modalités décrites ci-dessus.

SUBVENTION FOOD-TRUCK

André BIDAUD fait part d'un projet de création d'un food-truck (cuisine élaborée à base de produits locaux) sur Chantelle, cette activité qui se tiendra une fois par semaine devant les locaux de Baba Yaga n'entre pas dans le cadre du soutien au commerce local, conformément à la décision du

Conseil Municipal en date du 30 janvier 2026, puisqu'il s'agit d'une activité ambulante non journalière. Ces points sont également soulignés par Christophe FOUILLOT et André BIDAUD. Après en avoir discuté en réunion d'adjoints, il propose toutefois d'accorder une subvention à hauteur de 300 € pour saluer cette initiative locale.

Virginie LADHUIE regrette, pour sa part, qu'il ne soit pas possible de faire plus, saluant une initiative positive, à bien des égards, pour notre territoire.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 300 €.

TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Thierry ROLAND indique aux conseillers municipaux qu'une taxe sur la vacance des locaux d'habitation peut être instaurée par le Conseil Municipal à compter de l'imposition 2027.

Pour ce faire, une délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre 2026. Cette nouvelle taxe se substituera à la taxe sur les logements vacants instituée par une délibération du 25 novembre 2022.

Thierry ROLAND expose ensuite les avantages pour la municipalité que représente le passage de la TLV à la TVLH :

- Le taux d'imposition, assis sur la valeur locative foncière des biens visés, peut varier indépendamment de celui de la taxe d'habitation applicable, aujourd'hui, uniquement aux résidences secondaires.
- Elle permet de générer des recettes fiscales supplémentaires.
- Elle peut également motiver les propriétaires concernés à mettre fin à la vacance soit en transformant leur logement en résidence principale ou secondaire, soit en le proposant à la location, soit encore en le mettant en vente.

Julien GAYTE fait remarquer que, même si le nombre de logements vacants a sensiblement baissé ces dernières années, la demande de logements locatifs reste importante sur Chantelle qui représente un bassin de vie attractif.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer à compter de l'imposition 2027 la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Le taux d'imposition sera fixé au plus tard le 15 avril 2027.

Un premier tour de table est néanmoins engagé dont il ressort que, pour plus d'efficacité, ce taux doit être significatif. La préférence du Conseil irait donc au taux maximum autorisé qui est de 50% de la valeur locative foncière du bien.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Lancement d'une étude relative à l'amélioration du confort thermique des bâtiments publics communaux**

André BIDAUD, après avoir fait état du changement climatique maintenant installé durablement, propose de faire de l'amélioration du confort thermique des bâtiments publics communaux (écoles, mairie, salle socioculturelle) une priorité de ce mandat.

Cela passera, en préalable, par une étude énergétique desdits bâtiments.

Les professionnels locaux seront consultés en priorité. Un maximum d'aides sera recherché pour le financement des travaux.

Il convient en tout cas de ne pas se précipiter ; la climatisation n'est pas nécessairement la première mesure à prendre, même si, comme le souligne Catherine MOLINARI, la Municipalité doit se doter rapidement d'un local d'accueil rafraîchi.

André BIDAUD indique que des pistes comme les ombrières, les ventilateurs, les stores... doivent être envisagées en première intention.

Julien GAYTE fait part de l'intérêt que peuvent avoir ces dispositifs.

Christophe FOUILLOT pense que l'autoconsommation doit être recherchée chaque fois que c'est possible.

- **Maison POUZADOUX Place de l'Oscambre**

André BIDAUD fait part au Conseil Municipal d'un courrier émanant de la Région informant la commune que la Région renonce au legs Pouzadoux et que ce legs ne peut être rétrocédé à la commune.

La Municipalité attend donc maintenant la décision de la famille concernant le sort de cette demeure.

- **Achat de terrains**

André BIDAUD fait part de la réalisation de l'acquisition des terrains suivants en date du 1^{er} juillet 2026 :

Les parcelles C448 à C452 à la succession COMPIN

Les parcelles C500, C1107, C1249 à la succession CLAYEUX

La parcelle C887 à Monsieur Bernard BIDAUD

La parcelle C1252 à la Société LES FABRICATIONS DES BENEDICTINES DE CHANTELLE

La parcelle C479 à Monsieur Michel SECHAUD

Le tout pour une contenance de 2ha18a07ca au prix total de 22 951 €

Il rappelle ensuite les terrains précédemment acquis par la Municipalité aux abords des Gorges :

Parcelles C888 CACF, C775 REGEARD, C496 PERGAUD, C493 OLESEN, C1055 ERLANDSEN

- **Point canicule**

André BIDAUD indique qu'en ces périodes de canicule la municipalité apporte une attention particulière aux personnes susceptibles d'être fragilisées et notamment les plus de 80 ans. Il en ressort qu'elles sont toutes bien entourées que ce soit par la famille, les proches ou encore les aides à domicile. Aucun cas de détresse n'a été identifié.

Catherine MOLINARI souligne que la vigilance ne doit pas porter exclusivement sur cette catégorie. Ce qui est, bien évidemment, le cas. Elle souligne à nouveau la nécessité d'avoir un lieu d'accueil rafraîchi mis à la disposition des personnes en souffrance.

André BIDAUD rappelle que l'EHPAD de Chantelle peut désormais accueillir en journée les personnes ayant besoin de se rafraîchir.

Isabelle FLEURY en prend acte mais fait remarquer que l'EHPAD est excentré et que l'ouverture d'une salle en Mairie serait la bienvenue.

- **Junior asso**

Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS fait part du lancement de la Junior Asso marqué par la visite de la référente Départementale.

- **Les aventures de Marie et Gustave**

Pascal PALAIN présente la BD Marie et Gustave, projet Artistique et Culturel, dessinée, imaginée, écrite et coloriée par les enfants et les seniors du territoire. Ce faisant les élèves ont tissé des liens intergénérationnels précieux pour la transmission de la mémoire du territoire.

Saluons :

Le dessinateur, Laurent BORDIER

Les artistes de l'école de Chantelle : Elise A, Jonas B, Maelia B, Sacha C, Mathys C, Zélie D, Solyne D, Noémie D, Hanae F, Lylou G, Raphael H, Victoire H, Mailys J, Marius K, Enael L, Océane L, May-Line N, Sarah P, Ema P, Léna P, Myla P, Mael T.

Les passeurs de mémoire de Chantelle : Hélène POTHIER, Josette LYCAS, Raymond PERRIN, Ghislaine KERSULEC, Annie HOLJEVAC.

L'encadrante de l'école de Chantelle : Nathalie MARTINEZ

Un exemplaire de cette BD est consultable à la médiathèque.

- **Éclairage public**

À la suite du dysfonctionnement de l'éclairage public constaté lors de la fête de la musique, Christophe FOUILLOT s'est rapproché du SDE pour émettre le souhait de voir la Municipalité reprendre la main de façon sécurisée sur la programmation de l'éclairage public en cas de force majeure.

- **Service Militaire National volontaire**

Virginie LADHUIE fait part d'une lettre du Chef d'état-major des armées rappelant l'existence d'un service militaire national, basé sur le volontariat, d'une durée de 10 mois accessible aux jeunes de 18 à 25 ans.

À Chantelle, ce sont potentiellement 65 jeunes qui seraient concernés. Un courrier leur sera individuellement adressé.

- **Remerciements**

- Au nom de la Fanfare de Chantelle et de la lyre.com, Brigitte BOULANGER remercie les élus et les agents de la commune pour leur soutien à nos valeurs et aux valeurs associatives manifesté à l'occasion de la 8^{ème} édition du festival.
- Emilie et Thibaud SIBILUISKY remercient le Maire et les Conseillers municipaux pour avoir accepté l'offre d'achat du bâtiment situé Place de la Libération. Cette décision permettra de concrétiser un projet de déménagement de notre activité dans des locaux plus adaptés, tout en restant au cœur de notre village.
- Au nom de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance, son Président, Monsieur Jacques JONIN remercie chaleureusement Monsieur le Maire pour la subvention de 200 € que vous nous avez attribuée à nouveau cette année ainsi que pour votre soutien moral.

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé. La séance est levée à 22 heures 25.....